

ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DANS LA RUE F.BACQUET AINSI QUE SUR LA PLACE ROGER SALENGRO

Arrêté de Police du 26 juin 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités

Territoriales.

MAIRIE DE

GUESNAI

(NORD)

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation d'une fête foraine du mardi 23 juillet 2019 au mercredi 31 juillet 2019.

ARRETE

Pendant toute la durée de la fête foraine, le stationnement de tout **ARTICLE 1**

véhicule sera interdit dans la rue F. Bacquet ainsi que sur la place

Roger Salengro y compris pour les riverains.

L'accès à la rue F.Bacquet et à la place Roger Salengro sera **ARTICLE 2**

interdit à tout véhicule pendant la durée de la fête foraine et la rue sera barrée à hauteur de la Maison Maurice Thorez ainsi qu'au

niveau du parking de la Mairie qui restera accessible.

Des panneaux de signalisation informant de la présence d'une **ARTICLE 3**

fête foraine seront mis en place par les services municipaux.

Monsieur le Responsable des Services Techniques **ARTICLE 4**

Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de DOUAI Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont

chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, 26 juin 2019

Pour le Maire empêché, L'Adjointe Déléguée C.AMADEI

